



**Avis n° 2007-AV- 0040 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 4  
décembre 2007 sur le projet de décret autorisant le Commissariat à  
l’énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l’arrêt définitif et de  
démantèlement de l’installation nucléaire de base n° 49 dénommée  
Laboratoire de haute activité implantée sur le centre du Commissariat à  
l’énergie atomique de Saclay et située sur le territoire de la commune de  
Saclay (Essonne)**

L’Autorité de sûreté nucléaire, ayant examiné, en application de l’article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le projet de décret autorisant le Commissariat à l’énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l’arrêt définitif et de démantèlement de l’installation nucléaire de base n° 49 dénommée Laboratoire de haute activité implantée sur le centre du Commissariat à l’énergie atomique de Saclay et située sur le territoire de la commune de Saclay (Essonne) ;

**donne un avis favorable** à ce projet de décret dans sa rédaction annexée au présent avis.

Fait à Paris, le 4 décembre 2007.

Le collège de l’Autorité de sûreté nucléaire,

SIGNE PAR

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

François BARTHELEMY

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON